## L'ABBAYE DE LONGUES

### AU DIOCÈSE DE BAYEUX

ÉTUDE SUIVIE DE L'ÉDITION DU CARTULAIRE

PAR

PIERRE DAON

Licencié ès lettres Diplômé d'Études supérieures de langues classiques

> AVANT-PROPOS BIBLIOGRAPHIE

PREMIÈRE PARTIE L'ABBAYE DE LONGUES AUX XII° ET XIII° SIÈCLES

#### CHAPITRE PREMIER

LA FONDATION DE L'ABBAYE ET SES DÉBUTS.

L'abbaye de Longues fut fondée vers 1168 par Hugues Wac, chevalier, sur son fief de Longues, près de Bayeux. — Les Wac. Essai de filiation; leurs brillantes alliances, leurs fiefs dans le Bessin et le Cotentin, et en Angleterre. — La nouvelle abbaye est colonisée par des moines de Hambye et pourvue de terres, viviers, moulins, rentes de grains et d'argent à affectation et assignation précises. Henri II, roi d'Angleterre, et de nombreux seigneurs lui donnent leurs droits

de patronage d'églises. — Fondation du prieuré du Pont-Youf, près de Saint-Lô.

#### CHAPITRE II

L'ABBAYE JUSQU'A LA SCISSION ANGLO-NORMANDE (1204).

Les biens de l'abbaye, confirmés par Henri II environ vingt ans après sa fondation, s'accroissent plus lentement par des donations de dîmes, de fractions de patronages. — L'abbaye fait desservir ses églises par des vicaires qui reçoivent le tiers des dîmes. — Des différends surviennent sur la répartition entre curés des revenus d'églises morcelées. D'autres ont trait à des vicairies et sont parfois portés en Cour de Rome. — Fondation du prieuré de la Chaîne au diocèse de Séez. — En 1204, les Wac, optant pour l'Angleterre, perdent leurs biens normands que Philippe-Auguste distribue à des familles étrangères à celle des spoliés.

#### CHAPITRE III

L'ABBAYE DE 1204 A 1250.

Le départ des Wac tarit sa principale source d'enrichissement. Quelques familles, alliées aux Wac ou voisines de Longues (les du Hommet, de Reviers, d'Aigneaux, d'Argouges), l'aumônent encore, mais les donations prennent de plus en plus clairement la forme d'échanges. — Plusieurs litiges survenus avec des abbayes, vers 1208, au sujet de patronages, sont tranchés par la juridiction épiscopale. — Fondation du prieuré de Berrolles.

#### CHAPITRE IV

L'ABBAYE DE 1250 A 1275.

Moins pieux ou moins riches que leurs prédécesseurs, de nombreux seigneurs, loin de faire de nouvelles donations, contestent les anciennes, malgré les garanties (serments, confirmations, ctc.) prises contre d'éventuelles revendications. — Les procès, même entre abbayes, sont maintenant jugés par le bailli. — Situation financière de l'abbaye lors des visites d'Eudes Rigaud, archevêque de Rouen. Elle acquiert des dîmes dans son voisinage et en aliène de lointaines. — L'état de ses biens lors de sa suppression (1782) témoigne qu'elle ne se départit pas au cours des siècles de ce principe de gestion de son temporel.

## DEUXIÈME PARTIE LE CARTULAIRE DE L'ABBAYE

#### CHAPITRE PREMIER

CARTULAIRE ET ORIGINAUX.

Description du cartulaire (manuscrit 163 de la bibliothèque du Chapitre de Bayeux). Il comporte 190 copies d'actes faites vers 1265-1275. Au même dépôt sont conservées un certain nombre de chartes. Quelques-unes seulement figurent au cartulaire, mais suffisent à nous faire mesurer la valeur, plus ou moins grande, selon les scribes, des transcriptions. Étude comparative des chartes et de leur copie. Valeur supérieure des copies les plus récentes.

#### CHAPITRE II

#### CLASSIFICATION DES ACTES.

Les principes géographique, méthodique, enfin chronologique ont commandé successivement l'ordre suivi dans le cartulaire : d'où la répétition de certains actes.

Les 162 actes distincts peuvent être répartis : a) suivant leur forme diplomatique : 154 chartes, 8 lettres, 2 notices. — b) suivant la qualité de leurs auteurs : la plupart émanent

de particuliers ou de chancelleries épiscopales, quelques-uns de baillis, d'abbés, de chapitres ou d'archidiacres, voire d'un curé. — c) suivant leur objet : on compte 77 donations, 50 confirmations de donations, 15 règlements de contestations, ou désistements, 6 ventes, 3 échanges, etc.

#### CHAPITRE III

#### DESCRIPTION DES ACTES.

Le protocole initial de plusieurs chartes privées, émanées de personnages importants, est plus solennel que celui des autres et comporte le salut, à l'imitation des chartes royales et épiscopales. — Le préambule n'existe guère que dans certaines chartes d'évêques : intentions diverses exprimées par les donateurs. — Les formules employées pour la corroboration sont multiples. — De 1200 à 1220, les listes de témoins disparaissent et font place à la date, de plus en plus précise surtout dans les chartes ecclésiastiques. — L'usage du sceau est très répandu; rares cas d'emprunts de sceau à un parent ou au suzerain.

# TROISIÈME PARTIE ÉDITION DU CARTULAIRE ET DE CHARTES CONTEMPORAINES

**TABLES**